

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 septembre 2012

**TARIFICATION PROGRESSIVE DE L'ÉNERGIE - (N° 199)**

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N° 400

présenté par  
M. Brottes et M. Hammadi

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 24, après la deuxième occurrence du mot :

« de »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa :

« deux mois d'emprisonnement avec sursis et 5000 € d'amende ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit d'aligner les sanctions prévues en cas de fraude au bonus-malus sur celles déjà existantes en cas de fraude au compteur.